



Bulletin Décadaire d'Information Agro-Hydro- Météorologique

GRUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE D'ASSISTANCE AGRO-HYDRO-METEOROLOGIQUE (GTPA)
CADRE NATIONAL DES SERVICES CLIMATIQUES DU MALI (CNSC-MALI)



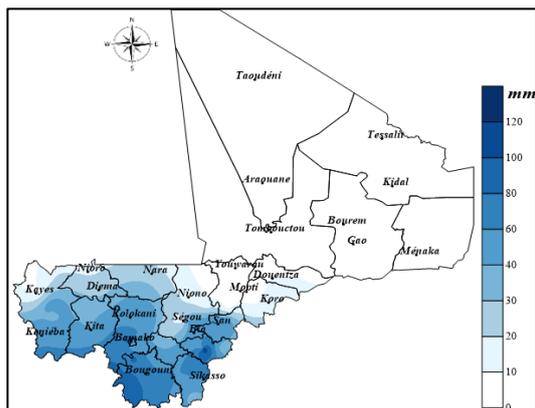
Bulletin N°05 :

Décade du 11 au 20 juin 2025

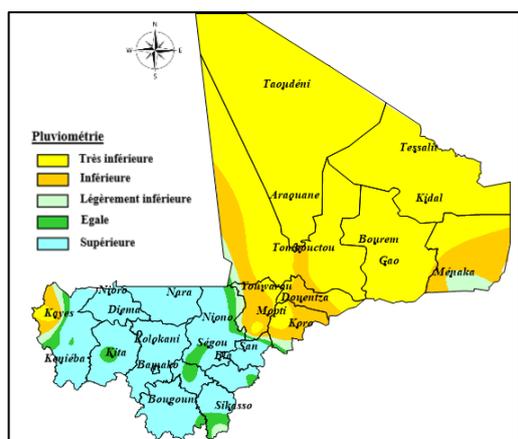
Contenu du Bulletin

- Situation météorologique
- Situation des catastrophes
- Situation hydrologique
- Situation agricole
- Situation phytosanitaire
- Situation du Criquet Pèlerin
- Situation pastorale
- Situation de la Flore et de la Faune
- Situation halieutique
- Situation des Marchés et de la Sécurité Alimentaire
- Perspectives
- Avis et Conseils

I. Situation météorologique



Carte n°1 : Cumul pluviométrique du 11 au 20 juin 2025



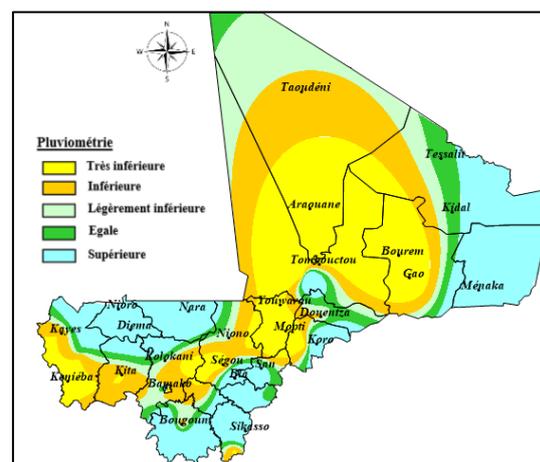
Carte n°2 : Pluies recueillies pendant la décennie du 11 au 20 juin 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

1.1 Pluviométrie

Les pluies recueillies ont été bien réparties dans le temps par rapport à la décennie précédente. Il a plu en moyenne trois (03) jours dans la décennie.

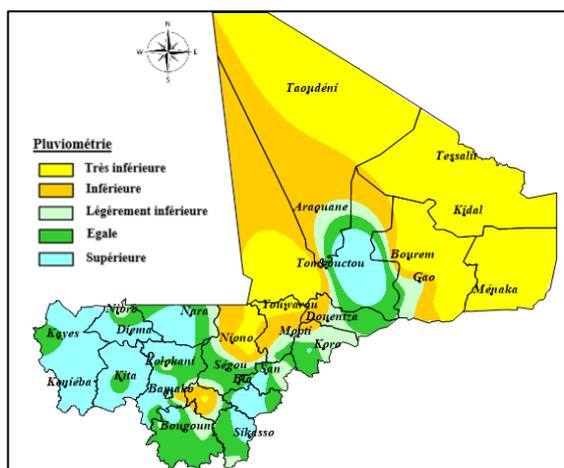
Les cumuls décennaux de pluies les plus élevés ont été enregistrés dans les localités de N'tarla 119,0 mm ; Yanfolila 98,4 mm ; Kangaba 92,2 mm, Ouéléssébougou 87,0 mm et Bamako-ville 86,9 mm (cf. carte n°1).

Dans l'ensemble, les quantités de pluies enregistrées pendant la décennie ont été normales à excédentaires, excepté dans les régions du Centre et Nord, ainsi que la localité de Kayes, où elles ont été déficitaires à très déficitaires (cf. carte n°2).



Carte n°3 : Pluies recueillies pendant la décennie du 11 au 20 juin 2025 par rapport à l'année 2024

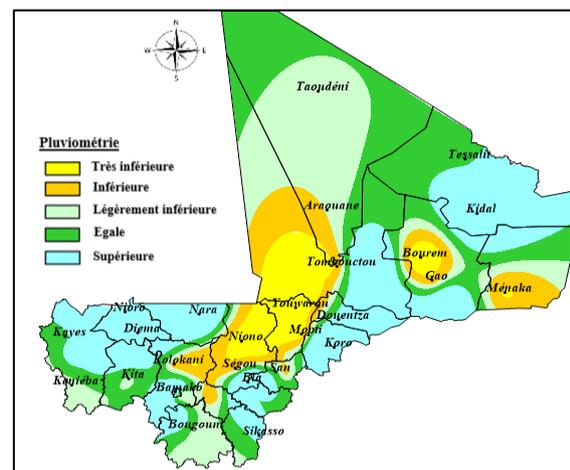
Aussi, cette décennie comparée à la même décennie en 2024, les quantités de pluies recueillies ont été supérieures à égales, excepté dans les régions de Gao, Mopti, Taoudéni, le Sud des régions de Kayes, Kita, Koulikoro, le Nord de celle de Tombouctou, ainsi que les localités de Kadiolo, Bougouni, Ségou, Barouéli, Macina et Bankass, où elles ont été inférieures (cf. carte n°3).



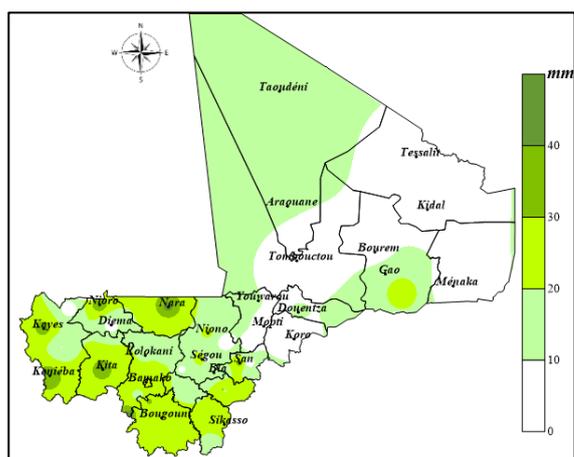
Carte n°4 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 20 juin 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

Quant au cumul pluviométrique du 1^{er} mai au 20 juin 2025, il a été normal à excédentaire par rapport à la normale climatologique, excepté dans les régions de Gao, Ménaka, Kidal, Taoudéni, le Nord des régions de Ségou, Mopti, le Sud-ouest de la région de Tombouctou et la localité de Dioïla, où il a été déficitaire (cf. carte n°4).

Ce cumul de 2025 comparé à celui de 2024 a été supérieur à égal dans l'ensemble, sauf dans la région de Mopti, le Nord de celles de Koulikoro, Ségou, l'Ouest de la région de Tombouctou et les localités de Dioïla, Kolondièba, Yanfolila, Yorosso, Gao, Bourem et Ménaka, où il a été inférieur (cf. carte n°5).



Carte n°5 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 20 juin 2025 par rapport au cumul de l'année 2024

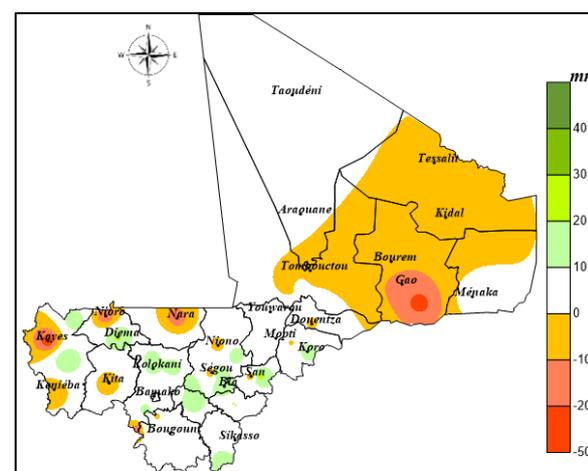


Carte n°6 : Evapotranspiration de la deuxième décennie de juin 2025

1.2 Suivi hydrique

• Evaporation de l'eau et transpiration au niveau des sols et de l'environnement (ETP)

Au cours de cette décennie, l'évapotranspiration potentielle (ETP) a varié en moyenne autour de 30 mm dans toutes les régions excepté dans celles de Bandiagara, Ménaka et Kidal, où elle a été inférieure à 10 mm. Les valeurs les plus élevées ont été toujours observées à Kéniéba, Kita, Kayes, Nioro et Nara (cf. carte n° 6).



Carte n°7 : Bilan hydrique climatique de la deuxième décennie de juin 2025

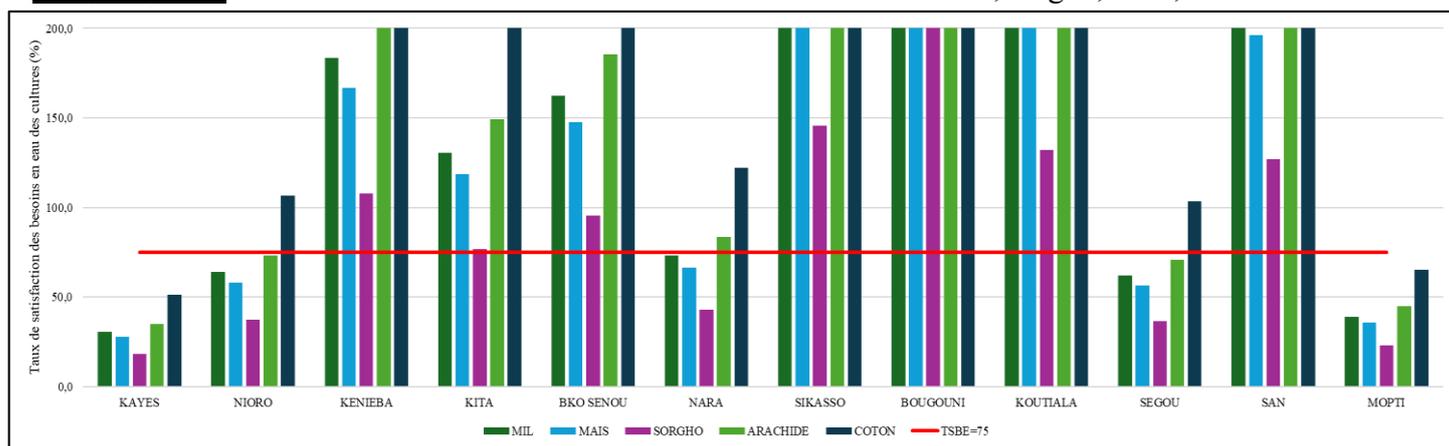
• Bilan hydrique

La demande évaporative du climat étant restée inférieure aux précipitations enregistrées, le bilan hydrique climatique¹ a été positif en général. Toutefois, certaines localités notamment Kayes, Kéniéba, Kita, Nioro, Nara, Niono et Douentza ont connu un bilan négatif (cf. carte n°7).

1.3 Le taux de satisfaction des besoins en eau des cultures (TSBE)

Au cours de la deuxième décennie de juin 2025, les besoins en eau des différentes cultures semées (mil, sorgho, maïs, arachide et coton) ont été satisfaits dans les localités de Kéniéba, Kita, Bamako, Sikasso, Bougouni, Koutiala, et San. Ailleurs, dans les localités de Kayes, Nara, Nioro, Ségou et Mopti les besoins en eau des cultures n'ont pas été satisfaits (presque moins de 50%), nécessitant une vigilance accrue pour ces premiers semis dans ces localités (cf. Graphique 1).

¹ Le bilan hydrique climatique est la différence ou le rapport entre les quantités de pluies enregistrées et l'évapotranspiration potentielle d'un milieu donné afin de déterminer le degré de risque climatique (zone à forte ou faible précipitation).

Graphique 1 : Le taux de satisfaction des besoins en eau décadaire du mil, sorgho, maïs, arachide et coton

Source, MALI-METEO 2025

Tableau 1 : tableau pluviométrique du 11 au 20 juin 2025.

N°	STATIONS	PLUIES JOURNALIERES										PLUIES DECADAIRES				CUMULS A PARTIR DU 1er MAI				POURCENTAGES			
		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	PD25	NJD25	PD24	ND	PC25	NJPC25	PC24	CN	PD25/ND	PC25/CN	PC25/PC24	PD25/PD24
1	KAYES	0,7	7,1	0,5							8,3	3	16,1	22,0	35,4	13	37,0	39,2	38	90	96	52	
2	NIORO DU SAHEL		14,1				4,2				18,3	2	0,0	16,7	31,0	6	29,6	39,5	110	78	105	200	
3	YELIMANE		9,9				10,6	0,5			21,0	3	2,5	15,1	124,8	8	2,9	35,4	139	200	200	200	
4	DIEMA		12,6			11,2	2,0				25,8	3	13,6	20,3	53,9	7	13,6	44,0	127	122	200	190	
5	MAHINA	0,7	6,0			11,2	2,0			12,5	32,4	5	59,6	30,5	90,2	15	68,4	75,0	106	120	132	54	
6	BAFOULABE			34,0				16,0		10,0	60,0	3	57,0	26,8	118,5	8	58,7	65,6	200	181	200	105	
7	KITA	8,2					0,1	3,6	27,9		39,8	4	82,4	41,7	122,7	20	148,2	122,2	95	100	83	48	
8	KENIEBA		8,5	0,8		16,9	19,1	2,7	8,3		56,3	6	125,8	41,6	183,0	23	227,0	127,7	135	143	81	45	
9	KOULKORO	11,0					17,0	16,0		16,0	44,0	3	57,0	30,9	131,0	8	121,0	141,3	142	93	108	77	
10	BAMAKO VILLE	13,1		1,4			16,0	20,4	36,0		86,9	5	59,0	33,8	288,2	19	107,1	137,6	200	200	200	147	
11	BAMAKO SENOU		1,4	1,1	0,2		19,7	12,0	5,1		39,5	6	91,9	34,5	142,3	19	162,7	142,5	114	100	87	43	
12	SOTUBA			1,7			17,2	16,0	17,0		51,9	4	71,1	29,4	253,8	18	121,2	132,3	177	192	200	73	
13	KATIBOUGOU	5,3	22,6		0,6		3,0	8,6		14,5	54,6	6	94,0	32,1	115,0	24	117,0	123,9	170	93	98	58	
14	KATI-HAUT	4,0		2,0			35,0		45,0		86,0	4	116,5	32,1	220,0	14	159,5	110,6	200	199	138	74	
15	BAGUINEDA			5,0			40,0		4,0		49,0	3	77,0	29,1	95,0	11	114,0	134,6	168	71	83	64	
16	OUELESSEBOUGOU			45,0			14,5		9,0	19,0	87,5	4	79,0	41,8	243,0	15	169,2	156,0	200	156	144	111	
17	SELINGUE			26,4	7,0			18,5	12,0	1,2	65,1	5	40,9	41,5	141,7	16	91,9	180,3	157	79	154	159	
18	DIOILA	1,0		3,5			15,0		16,2		35,7	4	59,7	36,7	59,0	11	92,0	140,5	97	42	64	60	
19	BANKOUMANA			8,0			32,0	2,0	23,0		65,0	4	86,0	31,7	142,0	10	113,0	137,7	200	103	126	76	
20	KOLOKANI						7,5		35,0		42,5	2	52,0	31,9	62,5	7	96,0	96,3	133	65	65	82	
21	DIDIENI						8,0		40,0		48,0	2	37,2	22,4	101,6	6	104,5	70,2	200	145	97	129	
22	NARA		4,0	0,4			19,9	0,6			24,9	4	1,5	7,5	27,9	6	6,4	23,9	200	117	200	200	
23	BANAMBA						8,5		48,0		56,5	2	126,5	24,5	92,5	5	205,5	83,0	200	111	45	45	
24	KANGABA			36,8				26,0	17,7	11,7	92,2	4	82,2	37,9	192,4	18	138,9	168,2	200	114	139	112	
25	SIKASSO	2,3	0,1	3,3	11,9		0,9		12,4	28,4	59,3	7	22,9	49,8	228,6	25	194,5	188,7	119	121	118	200	
26	BOUGOUNI		0,3	22,2	1,0			0,3	21,9	18,1	63,8	6	102,7	49,7	191,0	18	214,6	198,9	128	96	89	62	
27	YANFOULLA		8,1	57,9	3,0		3,1	20,0		6,3	98,4	6	49,9	42,2	201,6	17	200,9	195,0	200	103	100	197	
28	KOUTIALA	6,1	0,1		26,8	0,2			25,2		58,4	5	33,4	28,8	209,8	16	84,3	127,8	200	164	200	175	
29	N'TARLA IRCT	5,0		78,0		11,0			25,0		119,0	4	42,0	31,0	182,5	10	165,5	126,5	200	144	110	200	
30	KADIOLO			11,5	3,5		17,7		0,2		32,9	4	75,3	40,8	161,8	19	177,0	184,4	81	88	91	44	
31	KOLONDIÉBA			6,6		11,8		6,2	20,5	21,0	68,5	6	40,9	58,0	189,3	15	242,5	211,0	118	90	78	167	
32	YOROSSO	2,0		12,3	3,6				12,2		30,1	4	31,7	30,4	128,2	11	122,2	131,3	99	98	105	95	
33	SEGOU	4,5		0,5	0,8		7,3	0,6		3,0	16,7	6	52,4	18,5	89,8	15	143,6	79,8	90	113	63	32	
34	SAN			3,0	10,3		33,2		13,4		59,9	4	46,8	24,4	104,5	9	106,6	83,5	200	125	98	128	
35	KONOBOUGOU	2,5		14,0			20,0		3,0		39,5	4	71,0	19,5	88,5	11	119,0	85,8	200	103	74	56	
36	KE-MACINA			5,5			10,1		0,4		16,0	3	32,8	15,5	24,5	8	77,1	56,5	103	43	32	49	
37	BAROUELI		0,1	9,2			12,3				21,6	3	67,9	21,0	82,5	10	114,6	92,9	103	89	72	32	
38	BLA	18,0		8,0			3,0		22,0		51,0	4	9,0	30,2	112,5	10	38,0	121,7	169	92	200	200	
39	NIONO						17,6				17,6	1	21,7	10,7	22,0	5	87,6	44,1	164	50	25	81	
40	TOMINIAN			5,0			28,0		19,0		52,0	3	0,0	25,7	62,0	5	95,0	84,6	200	73	65	100	
41	MOPTI						9,4				9,4	1	43,6	15,1	37,2	9	121,4	43,5	62	86	31	22	
42	BANDIAGARA						5,0				5,0	1	12,0	19,5	54,0	5	36,2	66,8	26	81	149	42	
43	BANKASS						6,0		3,7		9,7	2	31,1	20,4	74,9	9	40,1	64,9	48	115	187	31	
44	DJENNE						8,0				8,0	1	44,0	19,8	62,0	6	79,8	67,4	40	92	78	18	
45	KORO			12,0			1,4		5,0		18,4	3	5,5	26,8	54,9	9	15,0	70,1	69	78	200	200	
46	TENENKOU						27,0				27,0	1	37,0	14,7	40,0	4	115,0	48,1	184	83	35	73	
47	DOUENTZA		3,0				3,0	4,0			10,0	3	14,0	15,3	35,0	6	28,0	44,2	65	79	125	71	
48	GAO										0,0	0	31,0	8,5	18,0	2	31,0	21,0	0	86	58	0	
49	MENAKA							5,0			5,0	1	0,0	6,2	6,5	2	15,0	22,7	81	29	43	200	
50	ANSONGO						3,0				3,0	1	5,0	16,7	14,0	2	9,0	33,1	18	42	156	60	
51	BOUREM										0,0	0	4,5	6,5	0,0	0	4,5	18,6	0	0	0	0	
52	TOMBOUCTOU			1,0			4,0				5,0	2	11,0	7,7	11,0	4	20,0	12,5	65	88	55	45	
53	GOURMA-RHAROUS										0,0	0	11,0	4,6	23,0	2	11,0	10,0	0	230	209	0	
54	GOUNDAM										0,0	0	4,0	7,2	0,0	0	8,0	16,9	0	0	0	0	
55	DIRE						3,0				3,0	1	0,0	6,6	3,0	1	6,0	15,4	45	19	50	200	
56	KIDAL										0,0	0	0,0	3,3	2,0	1	0,0	12,9	0	16	200	100	
57	TESSALIT										0,0	0	0,0	3,3	0,0	0	0,0	7,6	0	0	100	100	

PD: Pluies décadaires

X24 et X25: paramètres des années 2024 et 2025

CN: cumul Normal

ND: Normale décadaire

PC: pluie cumulée

NJD: Nbre de jours de pluie de la décade

NJPC: nbre de jours de pluie cumulés

Source, MALI-METEO 2025

II. Situation de catastrophes

Aucun cas de catastrophe n'a été signalé au cours de la décade.

III. Situation hydrologique

La situation hydrologique de la décade a été marquée par l'amorce de la montée de niveau d'eau dans les hauts bassins du Niger et du Sénégal, à l'exception du Niger à Kirango et du Bani à Douna.

Le déstockage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit.

Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau. Les hauteurs moyennes observées sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception Niger à Koulikoro, Kirango et du Bakoye à Oualia.

Tableau 2 : Situation hydrologique de la décade

N°	Stations	cours d'eau	Hauteurs moyennes décadaires (cm)							Débits (m ³ /s)	Observations
			(cm)	Année	Année	Décade	(cm)	(cm)	(cm)		
			Moy	2024	2025	Précédente	Ecart a 025-déc préc	Ecart a 025-a 024	Ecart a 025-Moy		
1	Banankoro	Niger	149	+	251	+	+	=	2	+	
2	Bamako	Niger	43	+	91	84	7	+	48	+	
3	Koulikoro	Niger	105	36	68	55	13	32	-37	+	
4	Kirango	Niger	93	3	60	70	-10	57	-33	+	
5	Mopti	Bani/Niger	94	98	171	163	8	73	77	+	
6	Diré	Niger	51	38	107	105	2	69	56	+	
8	Ansongo	Niger	57	35	+	73	+	+	+	+	
9	Douna	Bani	76	51	105	109	-4	54	29	+	
11	Dioila	Baoulé	+	sec	+	+	+	+	+	+	
12	Bougouni	Baoulé	62	64	+	91	+	+	+	+	
13	Sélingué-Amont	Sankarani	+	34171	34321	34369	-48	150	+	+	Cm IGN
14	Kayes	Sénégal	72	246	261	259	2	15	189	+	
15	Oualia	Bakoye	86	sec	61	48	13	+	-25	+	
16	Gourbassy	Falémé	sec	sec	10	sec	+	+	+	+	
17	Bafing Makana	Bafing	+	25	174	73	101	149	+	+	
18	Daka-Saidou	Bafing	83	14	86	55	31	72	3	+	
19	Manantaly-Amont	Bafing	+	19422	19685	19749	-64	263	+	+	Cm IGN
20	Pankourou	Bagoé	59	34	+	44	+	+	+	+	

+ données manquantes sec : cours d'eau sec Source, DNH 2025

IV. Situation agricole

Les activités agricoles au cours de la décade ont été dominées par :

- la poursuite des opérations de nettoyage des champs, l'épandage de la fumure organique et la préparation du lit de semis dans les principaux bassins de production agricole ;
- les opérations de semis dans tous les bassins de production ;
- la poursuite des récoltes du riz de la contre saison et l'entretien des réseaux d'irrigation dans les zones Offices et Agences ;
- la mise en place des engrais subventionnés dans les principaux bassins de production.

La synthèse de l'évolution des emblavures à la date du 20 juin 2025 se présente comme suit (cf. Tableau 3).

Tableau 3 : Synthèse des emblavures en hectares

Désignations	Céréales sèches	Riz	Coton	Légumineuses	Cultures maraichères
Réalisations 2025 (ha)	307663,75	50970,5	27 610	40708,25	54566
Objectifs 2025 (ha)	5705129,3	886936	672 000	1214487,77	166389
Taux de réalisation 2025	5,39%	5,75%	4,11%	3,35%	32,79%
Réalisations 2024 (ha)	259597	47760	203 616,00	34736,5	37 548

Source, DNA, CMDT, OHVN 2025

Commentaire : les réalisations des cultures sont supérieures à celles de campagne précédente à la même période excepté le coton dont **27 610 ha** ont été réalisés contre **203 616 ha en 2024**.

NB : La situation des emblavures des cultures ci-dessus citées est une compilation des données des DRA, de la CMDT, de l'OHVN et les autres Offices.

Tableau 4 : situation décadaire de semis des cultures du système coton au 20 juin 2025.

REGIONS	Coton (ha)			Maïs (ha)			Mil (ha)			Sorgho (ha)			Cultures Fourragères			Soja (ha)		
	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%
BOUGOUNI	177 000	63395	35,82	166 500	21281	12,78	39 000	11213	28,75	87000	3411	3,92	18 000	0	0	4 000	173	4
FANA	106 700	17 905	16,78	85 000	2 113	2,49	78 000	4 449	5,70	132 800	4 651	3,50	18 000	0	0	50	0	0
KITA	84 500	8 567	10,14	67 000	2 309	3,45	18 300	1 052	5,75	98 700	2 399	2,43	5 700	0	0,00	1 275	0	0,00
KOUTIALA	120 500	51 791	42,98	120 000	25 749	21,46	110 920	45 860	41,35	137 415	32 200	23,43	19 385	11	0	8 790	577	7
SAN	40 500	12 139	29,97	40 500	4 345	10,73	68 000	11 306	16,63	85 210	10 783	12,65	13 135	0	0	1 880	20	1
SIKASSO	114 000	68804	60,35	114 000	37439	32,84	32 550	9611	29,53	35335	5218	14,77	9 240	95	1	6 780	738	11
TOTAL CMDT	643 200	222 601	34,61	593 000	93 236	15,72	346 770	83 491	24,08	576 460	58 662	10,18	83 460	106	0	22 775	1 508	7
OHVN	28 800	5 009	17,39															
TOTAL MALI	672 000	227 610	33,87															

Source, CMDT 2025

REGIONS	Coton	Maïs	Mil	Sorgho	Culture Fourragères	Soja
BOUGOUNI	35,82	12,78	28,75	3,92	0,00	4,33
FANA	16,78	2,49	5,70	3,50	0,00	0,00
KITA	10,14	3,45	5,75	2,43	0,00	0,00
KOUTIALA	42,98	21,46	41,35	23,43	0,06	6,56
SAN	29,97	10,73	16,63	12,65	0,00	1,06
SIKASSO	60,35	32,84	29,53	14,77	1,03	10,88
TOTAL CMDT (%)	34,61	15,72	24,08	10,18	0,13	6,62
OHVN (%)	17,39					
TOTAL MALI 2025-2026(%)	33,87					
Rappel même période en 2024/2025(%)	26,90	12,16	14,88	6,18	0,04	5,53
Programme de superficie CMDT 2025-2026 (ha)	643 200	593 000	346 770	576 460	83 460	22 775
OHVN 2025-2026 (ha)	28 800					
Mali (ha)	672 000					
Réalisation CMDT 2025-2026 (ha)	222 601	93 236	83 491	58 662	105,75	1 508,00
OHVN 2025-2026 (ha)	5 009					
TOTAL MALI 2024-2025 (ha)	227 610					
Rappel même période en 2024/2025(ha)	203 616	72 107	59 893	37 240	32	990

Source, CMDT 2025

Commentaires: Les quantités de pluie de la deuxième décennie ont permis de poursuivre les opérations culturales. C'est ainsi que les semis du coton ont évolué dans toutes les régions CMDT et à l'OHVN. Le taux de semis du coton est supérieur à celui de la campagne 2024/2025 (33,87% contre 26,90% soient 227 610 ha contre 203 616 ha en 2024/2025). Les taux de semis des céréales sont également supérieurs à ceux de la campagne écoulée.

Tableau 5 : Réalisation des semis (ha) en zone OHVN

SECTEURS	REALISATION DES SEMIS (ha)											
	Mil	Sorgho	Maïs	Fonio	Riziculture			Coton Convent	Sésame		Arachide	Soja
					Submersion libre	Bas fond	Total riz		Convent	Bio		
Kangaba	186	208	246	0	0	20	20	319	0	0	50	0
Bancoumana	47	179	25	0	0	0	0	91	0	0	277	0
Kati	5	90	25	0	0	22	22	17	0	0	0	0
Gouani	448	0	0	0	0	0	0	2573	0	0	0	0
Ouélessébougou	822	511	259	20	656	232	888	1527	0	0	255	0
Dangassa	0	0	0	0	0	0	0	257	0	0	0	0
Koulikoro	165	111	30	0	0	0	0	130	0	0	0	0
Sirakorola	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Faladiè	0	54	9	0	0	28	28	80	0	0	0	0
Coordination Kolokani	-	-	-	-	-	-	-	15	0	0	0	0
Réalisations 2025/2026 (ha)	1 673	1 153	594	20	656	302	958	5 009	0	0	582	0
Réalisations 2025/2026 (%)	3,67	1,22	0,68	0,77	4,61	2,46	3,61	17,39	0	0	1,2	0
Prévisions 2025/2026 (ha)	45 644	94 500	86 800	2 610	14 230	12 271	26 501	28 800	11 410	5 100	48 400	340
Rappel réalisations 2024/2025 (ha)	1 682	956	939	18	35	84	119	6 505	0	0	292	0
Rappel réalisations 2024/2025 (%)	3,71	1,01	1,08	0,46	0,27	0,7	0,45	21,68	0	0	0,6	0
Rappel Prévisions 2024/2025 (ha)	45 390	94 500	86 800	3 950	13 100	12 000	26 230	30 000	4 500	5 100	48 400	590

Source, OHVN 2025

Tableau 6 : Réalisation des semis (ha) en zone OHVN

SECTEURS	REALISATIONS DES SEMIS (ha)																			
	Niébé pur	Niébé ass	Voand zou	Hibiscus	Tomate	Aubergine	Jaxatou	Pastèque	Melon	Concombre	Gombo	Piment	Poivron	Haricot vert	Patate	Manioc	Oignon	Chou	Laitue	
Kangaba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bancoumana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kati	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gouani	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouélessébougou	0	0	0	0	11	1,5	0	0	0	5	0	17	2	0	0	0	0	0	0	0
Dangassa	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Koulikoro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sirakorola	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Faladiè	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations 2025/2026 (ha)	0	0	0	0	11	2	0	0	0	5	8	17	2	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations 2025/2026 (%)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	5	1	0	0	0	0	0	0	0
Prévisions 2025/2026 (ha)	6 470	16 200	80	540	930	490	240	3 340	390	960	2 300	350	280	35	920	110	20	170	20	
Rappel réalisations 2024/2025 (ha)	0	29	0	0	16	22	0	6	2	9	15	12	0	0	0	0	0	0	0	
Rappel réalisations 2024/2025 (%)	0,00	0,18	0,00	0,00	1,72	4,49	0,00	0,18	0,51	1,06	0,65	5,71	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rappel Prévisions 2024/2025 (ha)	6 150	16 200	135	680	930	490	245	3 345	390	850	2 300	210	280	0	970	110	25	145	20	

Source, OHVN 2025

Commentaires : Les semis réalisés en céréales sont supérieurs à ceux de la campagne précédente à la même période à l'exception du maïs. Ils sont inférieurs à ceux de la campagne précédente à la même période pour le coton. Les réalisations en cultures maraichères ont été amorcées au cours de cette décade.

V. Situation du Criquet Pèlerin

La situation du Criquet pèlerin est restée calme sur toute l'étendue du territoire national.

VI. Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire a été marquée par les infestations des bioagresseurs des cultures maraichères (gombo, tomate, chou, poivres, jaxatou...), fruitières (mangue, agrumes) et céréalières (riz et maïs) de contre-saison dans des zones de productions agricoles du pays.

Les principaux nuisibles incriminés sont entre-autres: les mouches de fruits (*Bactrocera dorsalis*, *Ceratitis sp*), sauteriaux (*Acrotylus patruelis*, *Zonocerus variegatus*, *Diaboloatantops axillaris*, *Aiolopus simulatrix*), coléoptères, chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*), autres chenilles (*Plutella xylostella*, *Helicoverpa armigera*, *Hellula undalis*, *Spodoptera sp*), jassides (*Amrasca biguttula*, *Jacobiella spp.*, *Empoasca spp*), autres nuisibles (cochenilles, acariens, pucerons, nématodes, etc.) et des maladies.

Les dégâts observés sur les cultures ont été de nature de rabougrissement des plants, la recroqueville des feuilles, nécrose des feuilles, déchiquetage des feuilles, chute des organes floraux et des fruits, etc. Ils ont été circonscrits grâce à la promptitude des interventions phytosanitaires des producteurs sous la conduite et l'appui conseils des agents de l'OPV.

Au total, les réalisations techniques ont porté sur 544,5 ha prospectés, sur lesquels 416,5 ha infestés et 305 ha traités à l'aide des méthodes alternatives de lutte (Extrait de Neem, cendre, l'eau savonneuse ...), pesticides biologiques (RAPAX) et des insecticides de synthèse (Décis 50 EC, du Pyral 480 EC, du Chlorpyrifos-Ethyl et du Lambda super 12,5 EC, ...) pour sauvegarder les cultures et les récoltes.

Tableau 7 : Résultats de prospections, d'infestations et de traitements du 11 au 20 juin 2025.

Nuisibles	SP (ha)	SI (ha)	ST (ha)
Criquet Arboricole	0	0	0
Sauteriaux	80	60	48
Coléoptères	87	70	60
Chenille Légionnaire d'Automne	5	5	5
Autres Chenilles	94,25	71,25	47
Mouche des Fruits	30	30	0
Jassides	0	0	0
Autres nuisibles	55	27	15
Maladies	18,25	7,25	1
Adventices	46	34	29
Oiseaux granivores	66	58	52
Rongeurs	63	54	48
Total	544,5	416,5	305

Source : OPV, 2025

VI. Situation pastorale

L'état des pâturages est mauvais dans l'ensemble. Les pâturages inondés sont moyens à mauvais tout le long des cours d'eau dans les régions de Ségou, Mopti et Tombouctou. Il a été constaté une régénération du tapis herbacé dans certaines localités du Sud du pays à la faveur des pluies enregistrées. Cependant la capacité de charge est trop faible par rapport à la concentration des animaux. L'alimentation du bétail repose essentiellement sur les résidus de récolte, le tourteau de coton et les arbustes dans l'ensemble.

Les conditions d'abreuvement s'améliorent. On assiste au remplissage des mares dans certaines localités du pays. Les animaux s'abreuvent au niveau des points d'eau permanents (fleuves, puits et certaines mares).

L'état d'embonpoint des animaux est passable à mauvais dans l'ensemble du pays.

Les mouvements des animaux sont limités du fait de l'insécurité. L'insécurité a fait dévier les troupeaux transhumants de leurs itinéraires habituels. Les animaux sédentaires sont concentrés autour des centres urbains plus sûrs dont certains sont sous la conduite des bergers et d'autres en divagation, occasionnant ainsi des surcharges de pâturages par endroits.

Tableau 8 : Synthèse des prix moyens du bétail sur les marchés en F CFA au cours de la décade

ESPECES	PRIX MINIMUM (FCFA)	PRIX MAXIMUM (FCFA)
BOVINS		
Bœufs	250 000	610 000
Taureaux	185 000	450 000
Vaches	200 000	375 500
T-Bouvillons	185 000	253 500
Génisses	130 000	255 000
OVINS		
Mâles adultes	32 500	250 000
Femelles adultes	22 500	90 000
Jeunes	17 000	65 000
CAPRINS		
Mâles adultes	25 000	85 500
Femelles adultes	20 000	65 000

ESPECES	PRIX MINIMUM (FCFA)	PRIX MAXIMUM (FCFA)
Jeunes	17 500	50 000
AUTRES		
Equins	175 000	350 000
Asins	25 000	80 000
Poulet	1 200	5 000
Pintades	1 800	6 500
Pigeon (paire)	1250 par Paire	2000 (Locale)
Canards	2 500	5 000

Source DNPIA, 2025

Les prix des animaux sont stables sur les marchés à bétail par rapport à la décade précédente.

Le prix du kilogramme de la viande rouge sans os varie de 1 750 FCFA à Simona, Boura, Kiffosso, Dioro, Fangasso, Sarro, Konséguela, Keleya à 4 000 F Dabanani, Médine, Dibida, Djicoroni Para pour les bovins et de 2 500 F à 4 000 F pour les ovins/caprins dans le District de Bamako cette décade.

VII. Situation zoosanitaire

Elle a été caractérisée par la vaccination des animaux contre les maladies réputées légalement contagieuses (la Péripleumonie contagieuse bovine, les maladies charbonneuses, les pasteurelloses, les maladies de la volaille, la peste de petits ruminants etc.) et le suivi des cas de suspicion de maladies animales ainsi que les zoonoses.

Les réalisations de cette décade s'élèvent à **305 916 têtes** toutes espèces confondues sur une prévision annuelle de 77 013 997 têtes soit un taux de **0,4%**.

Les chiffres de vaccinations contre les principales maladies ciblées sont les suivants :

- **5 716** têtes de bovins contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB) ;
- **12 006** têtes d'ovins caprins contre la Peste des Petits Ruminants (PPR) ;
- **91 285** sujets de volailles contre la maladie de Newcastle.

Un cas de rage confirmé a été rapporté à Samanko (commune de Mandé ; cercle de Kati) et une suspicion de charbon symptomatique à Fakola (commune de Fakola ; région de Bougouni).

VIII. Situation de la Flore et de la Faune

• Flore

La flore est marquée par des mutations morphologiques et/ou physiologiques (feuillaison, floraison, fructification) chez la majorité des essences forestières (*Vitex doniana*, *Strychnos spinosa*, *Saba senegalensis*, *Ximenia americana*, *Vitellaria paradoxa*, *Lannea microcarpa*, *Detarium microcarpa*).

Le tapis herbacé se renouvelle dans certaines localités des régions (Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso, Bougouni, Kita, Koutiala) ayant bénéficié des pluies.

Au cours de la décade, il a été enregistré au niveau des postes forestiers 19 850 Qm (Quintal métrique) de charbon, 2 550 stères, 150 tonnes de fruits de zaban, 21 tonnes d'amande de karité, 35 tonnes de gomme arabique et friable, 15 tonnes de pain de singe et 32 tonnes de fourrages.

Quant au défrichement autorisé, il a porté sur 97,5 ha dont 35 ha à Kayes, 15 ha à Sikasso, 12 ha à Ségou, 17,5 ha à Koulikoro, 08 ha à Bougouni et 10 à Kita.

Le 12 juin 2025, s'est tenu à San, le lancement officiel de la 26^{ème} Edition de la quinzaine de l'environnement, sous la haute présidence du premier ministre, Général de Division Abdoulaye MAIGA. Au cours de l'évènement, un bosquet de 0,26 ha a été réalisé dans la ville, suivi par la plantation de 100 plants dans la cour d'une école à San et le reboisement de 2 ha à Bogossoni (Commune urbaine de San). Au total, 1004 pieds ont été plantés, les principales les espèces forestières concernées sont : *Khaya senegalensis*, *Tamarindus indica*, *Parkia biglobosa*, *Citrus limon*, *Eucalyptus camaldulensis* et *Ficus sp.*

• Faune

Dans les aires protégées comme la réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé, l'état de l'habitat de la faune est assez satisfaisant.

S'agissant de la Réserve de Biosphère du Gourma, 316 individus d'éléphants ont été dénombrés lors de la dernière étude récente (inventaire en mai 2023). Le tapis herbacé reste faible.

Quant au Parc Animalier de Tienfala, on dénombre de nos jours 86 individus toutes les espèces de faune confondues (girafe, buffles d'Afrique, zèbres et antilopes).

IX. Situation halieutique

La situation halieutique de la décade a été caractérisée par une production de 2 092 tonnes de poissons relevées dans les différentes pêcheries contre 2 223 tonnes la décade passée soit une légère baisse de 5,87 %.

Les principales espèces de poissons rencontrées dans les captures sont : *Oreochromis niloticus* (nteben), *Clarias angularis* (manogo), *Lates nilotica* (saalé), *Labeo coubie* (bamâfi), *Hydrocynus brevis* (wuludyeye), *Mormyrus rume* (nana), *Auchenoglanis occidentalis* (korokoto)...

Les prix moyens des différentes espèces de poissons d'eau douce relevés sur les principaux marchés régionaux et aux points de vente du District de Bamako ont connu une légère augmentation. Les prix sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 9: Prix moyens indicatifs en FCFA /Kg de certaines espèces de poisson dans les principaux marchés régionaux et du District de Bamako

Espèce	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Tombouctou		Gao		Bamako	
	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP
<i>Lates nilotica</i> /capitaine (Frais)	3250	3250	2500	2500	3000	3000	2900	2900	1858	1858	1150	1150	2167	2167	4360	4200
Carpe/Tilapia (Frais)	2000	2000	2090	2090	2000	2000	1786	1786	1325	1325	910	910	867	867	2890	2820
<i>Clarias</i> (Fumé)	4000	4000	3000	3000	3500	3500	2094	2094	2200	2200	1750	1750	2333	2333	3750	3750
<i>Hydrocynus</i> /Poiss bn chien (séché)	6000	6000	3300	3300	1500	1500	2313	2313	3560	3560	1600	1600	2333	2333	6750	7000

Source, DNP 2025

Les prix moyens de poissons de mer congelés importés relevés sur les principaux points de vente du District de Bamako, se présentent comme suit : Chinchard (*Trachurus*) 1250 FCFA /kg ; Machoiron (*Aruis* sp) 1200 FCFA/kg; Sardinelle (*Sardina PLchardus* sp) : 1100 FCFA/kg ; Carpe (*Tilapia* sp) 1950 FCFA/kg ; Maquereau (*Scomber Scombrys*) 1200 FCFA/kg...

X. Situation des Marchés et de la Sécurité Alimentaire

Au cours de cette décade, le mouvement des prix collectés sur les marchés céréaliers ne se démarque pas de celle de la décade dernière. En effet, à l'exemple de la décade passée, les prix relevés sur les marchés céréaliers sont restés majoritairement stables durant cette décade. Concernant les quelques fluctuations enregistrées en différents endroits dans cet environnement de fermeté globale des prix, elles sont principalement en baisse sur les marchés de consommation. Cependant, aucune tendance d'évolution ne se dégage sur les marchés de production. Ainsi, durant cette décade sous observation, les prix des céréales ont été, sur les marchés ruraux, stables à 73% et 14% non seulement en baisse mais aussi en hausse des prix collectés. S'agissant des prix collectés sur les marchés de consommation, ils sont stables pour 92%, en baisse pour 6% et en hausse pour seulement 2% des prix relevés. Comparativement à la décade dernière, les amplitudes des variations de prix des céréales enregistrées sont restées stables à 10 FCFA le kilo cette décade. Ces mêmes variations ont augmenté de 25 FCFA le kilo la décade écoulée à 50 FCFA le kilo cette décade sur les marchés de consommation.

Dans le District de Bamako, par rapport à la décade précédente, les prix à la consommation sont restés majoritairement stables, excepté ceux du riz local Gambiaka et du maïs qui ont évolué à la baisse. Ainsi, les prix au détail couramment pratiqués ont été de 250 FCFA le kilo pour le maïs, 300 FCFA pour le sorgho et pour le maïs pilé, 350 FCFA pour le mil et pour le sorgho pilé, 400 FCFA pour le mil pilé, 500 FCFA pour le riz brisé importé, les riz importés RM40 thaïlandais et vietnamiens et pour le riz local Gambiaka, 650 FCFA pour le fonio et de 750 FCFA le kilo pour le niébé.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette comprise entre 225 FCFA le kilo pour le maïs à Sikasso et 500 FCFA le kilo pour le sorgho à Gao.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre 450 FCFA le kilo pour le riz brisé importé à Kayes Centre, Koulikoro, Sikasso Centre et à Ségou et 650 FCFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Gao.

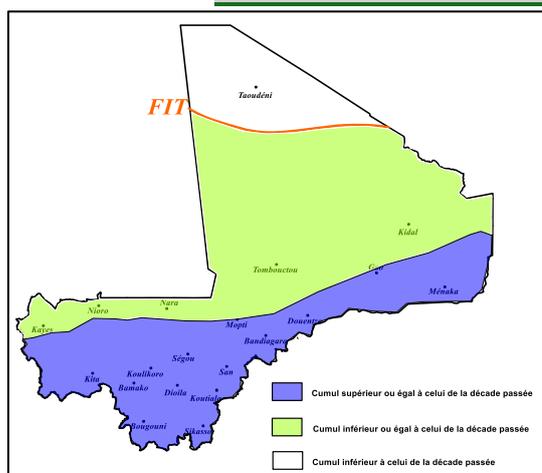
S'agissant des riz locaux, leurs prix au détail ont évolué dans les capitales régionales de la façon suivante : 400 FCFA le kilo pour le riz étuvé blanc à Sikasso et 700 FCFA le kilo pour le riz local BG à Gao.

La situation alimentaire reste globalement normale pour la majorité des ménages. Cependant, des difficultés persistent dans certaines zones touchées par l'insécurité, limitant l'accès aux ressources alimentaires et aux marchés.

Les principaux éléments sont :

- Des disponibilités alimentaires globalement moyennes à bonnes dans les grandes zones de production, mais faibles dans les zones déficitaires et fortement affectées par l'insécurité.
- Des conditions d'élevage moyennes à mauvaises ; elles sont en début d'amélioration dans la moitié sud du pays à la faveur des pluies enregistrées. L'état des animaux reste satisfaisant, soutenant la production et la valeur du bétail.
- Un état d'approvisionnement des marchés en céréales et autres denrées jugé suffisant, avec une stabilité de l'offre. L'accès reste normal dans la plupart des zones, mais des perturbations sont toujours signalées dans les zones d'insécurité.
- Des prix des céréales globalement stables, bien qu'ils demeurent élevés comparés à l'an dernier et à la moyenne quinquennale.
- Des termes de l'échange chèvre/céréales en amélioration par rapport au mois dernier, et globalement favorables aux éleveurs, malgré des baisses marquées dans certaines zones affectant le pouvoir d'achat des ménages pastoraux.
- Des opportunités de main-d'œuvre locale disponibles (fourrage, travaux agricoles), offrant des revenus complémentaires aux plus pauvres.
- Le retour progressif des exodants avec des ressources rapportées ou envoyées jugées moyennes à faibles, mais qui complètent les revenus des ménages.
- La poursuite des programmes d'assistance alimentaire de l'Etat, en partenariat avec les organisations humanitaires, au profit des ménages vulnérables.
- La poursuite des programmes de récupération nutritionnelle pour les enfants malnutris et les femmes enceintes ou allaitantes, contribuant à l'amélioration de leur état nutritionnel.
- Une amélioration des circuits d'approvisionnement grâce aux efforts de sécurisation dans certaines zones du centre et du nord, même si des défis persistent localement.

Perspectives (valables du 21 au 30 juin 2025)



Sur le plan météorologique, des activités pluvio-orageuses d'intensité modérée à forte sont prévues par endroits dans la majeure partie du pays, excepté le Nord de la région de Taoudéni. Les cumuls pluviométriques seront supérieurs ou égaux à ceux de la décade passée dans les régions du Sud y compris le District de Bamako, les régions de Ségou, San, Bandiagara, Kita et le Sud de celles de Kayes, Nioro, Nara, Mopti, Douentza, Gao et Ménéka. Ailleurs, ils seront inférieurs à égaux sauf au Nord de la région de Taoudéni où ils seront inférieurs ;

Au cours de la prochaine décade, le FIT va fluctuer en moyenne à la latitude de Taoudéni.

Sur le plan hydrologique, la baisse de niveau observée se poursuivra sur l'ensemble des cours d'eau.

Sur le plan agricole, la poursuite des travaux de préparation des champs, l'intensification des semis, la mise en place des intrants agricoles subventionnés dans les magasins des fournisseurs au niveau des principaux bassins de production agricole vont se poursuivre.

Concernant le Criquet Pèlerin, la surveillance se poursuivra à travers le réseau d'information du Centre.

Sur le plan phytosanitaire, les activités de surveillance et de lutte contre les nuisibles des plantes et des denrées stockées vont se poursuivre sur l'ensemble du pays.

Sur le plan Zoo sanitaire, la vaccination contre les maladies infectieuses réputées légalement contagieuses et le suivi des maladies animales se poursuivront.

Avis et Conseils (valables du 21 au 30 juin 2025)

Il est demandé aux exploitants agricoles :

- des cercles de Sikasso, Bougouni, Koutiala, Kangaba, Kita, Keniéba et des localités de Bancoumana, Dangassa, Ouéléssébougou, Dialakoroba et Kéniéroba de semer les mil/sorgho/maïs/arachide dont le cycle est de 4 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade atteint ou dépasse 10 mm. Ceux des cercles de Banamba, San, Bankass, Koro et Bandiagara peuvent semer les cycles de 3 mois au plus.
- du District de Bamako et des cercles de Dioïla, Kati et Koulikoro de semer les mil/sorgho dont le cycle est de 4 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade atteint ou dépasse 20 mm.
- des localités de Sikasso, Bougouni, Koutiala, Kita, Misséni, Kolondiéba, Fana, Dioïla, Bla et San de semer le coton dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade atteint ou dépasse 10 mm.
- de la région de Sikasso et du Sud de celles de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti de semer les maïs/arachide/niébé dont le cycle est de 3 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade atteint ou dépasse 10 mm.

Il est demandé aux exploitants agricoles de :

- utiliser les intrants (semences, engrais, herbicides, etc.) de qualité ;
- suivre les informations agrométéorologiques sur les radios et télévisions afin de démarrer à bonnes dates les opérations de semis en fonction des zones agroécologiques respectives ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques culturales vulgarisées par les agents d'appui conseil ;
- prendre les dispositions nécessaires pour la production, de biopesticide et la réalisation des ouvrages antiérosifs ;
- poursuivre les travaux de préparation des champs (nettoyage, transport de fumure organique, etc.) ;
- signaler toute présence de ravageurs et autres nuisibles ;

Il est demandé à la population de respecter les procédures de défrichement et éviter l'exploitation des fruits immatures.

Il est rappelé aux pêcheurs que les engins de pêche autorisés pour une bonne gestion des ressources halieutiques sont : la senne, les filets, l'épervier, les palangres, les nasses en lignes et la ligne. Par ailleurs l'installation des barrages pour la capture est formellement interdite.

Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :

- procéder à un déparasitage systématique des animaux surtout les bœufs de labour ;
- vacciner tout le cheptel contre les maladies sensibles pour lesquelles la vaccination est obligatoire,
- déclarer toute suspicion de maladies animales à caractère contagieux aux autorités administratives, techniques et politiques ;
- mettre les animaux en quarantaine en cas de suspicion de maladies et sous surveillance vétérinaire ;
- soumettre les animaux malades aux prélèvements d'organes par le vétérinaire pour raison de diagnostic de laboratoire (recherche de la nature de la maladie) ;
- se munir de certificat de vaccination pour les déplacements des troupeaux ;
- respecter les textes en vigueur notamment la Loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant Charte Pastorale en République du Mali, son décret d'application et les conventions locales de gestion des ressources pastorales, afin de diminuer les cas de conflits entre acteurs ; le protocole d'accord règlementant la Transhumance Inter-Etats ;
- régler les cas de conflits au niveau des plateformes de gestion des litiges et dans les vestibules.

Bamako, le 24 juin 2025
Le GTPA